

L'ERGOTHÉRAPIE ET L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT

L'ergothérapeute apporte des préconisations concernant l'accessibilité afin de garantir un maximum de sécurité et d'autonomie.

POUR QUI ?

Le thérapeute est ainsi régulièrement amené à réaliser des évaluations de domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou pour des adultes en difficultés.

POURQUOI ?

Parce que l'accessibilité est essentielle au maintien de l'autonomie, l'ergothérapeute porte des recommandations d'aménagement et préconise des adaptations des espaces de vie du patient. Qu'il s'agisse du domicile, du lieu d'apprentissage ou de travail, le praticien a pour objectif d'adapter l'environnement aux problématiques quotidiennes ainsi qu'à la pathologie du sujet. L'idée est d'une part de faciliter les gestes et les déplacements du quotidien mais aussi de sécuriser la personne, et notamment de prévenir les chutes, particulièrement à risque chez les seniors.

COMMENT ?

Le praticien propose ensuite deux types d'aménagements : avec ou sans modification du bâti. Il peut dans ce cadre suggérer :

- **Des réaménagements légers** : retirer les tapis, renforcer l'éclairage, dégager les axes de circulation en retirant certains meubles, ajouter des barres de maintien ou une main courante, descendre une chambre à coucher en rez-de-chaussée...
- **Des adaptations lourdes** : remplacer la baignoire par une douche PMR, installer un monte-escalier électrique ou une plateforme élévatrice PMR, mettre en place une baignoire avec porte...

L'ergothérapeute a pour mission :

- ⇒ Analyser le logement de la personne âgée
- ⇒ Apprécier les besoins d'aménagement du logement selon des critères multidimensionnels
- ⇒ Emettre des conseils en vue de l'aménagement et/ou l'adaptation du logement, de l'acquisition d'aides techniques, voire des préconisations en terme de comportement en vue notamment de prévenir les chutes.

L'ergothérapeute prend en compte les habitudes de vie, les capacités actuelles ou futures éventuelles (en fonction des pathologies), les difficultés au quotidien de la personne et l'état du bâti.

Il propose ensuite les solutions à envisager pour améliorer le confort, la sécurité et l'ergonomie du logement, en tenant compte du «devenir» de la personne âgée au sein de son domicile.

Les réponses proposées concernent :

- ⇒ l'apprentissage de gestes du quotidien et l'apprentissage à la compensation en cas de fragilité spécifique
- ⇒ le choix d'équipement d'aide technique
- ⇒ l'aide à l'aménagement du bâti en cas de travaux...